

Mr. MACHADO (Brazil) agreed that the regulations should be regarded as provisional regulations, but for a different reason. They were suitable to the present structure of the United Nations, but final regulations could not be drawn up until a decision had been taken on the financial system, with which the financial regulations were directly linked. The regulations should be accepted as provisional regulations with effect from 1 January 1948.

Mr. MARTÍNEZ-CABAÑAS (Mexico) suggested that the term "provisional" did not mean that the regulations would remain in force for one year only. They could be accepted as provisional but subject to amendment every year, if necessary.

Mr. HALL (United States of America) remarked that any regulations which were adopted were subject to amendment by a following session of the General Assembly.

Mr. LEVI (Yugoslavia) said that the report of the Advisory Committee had been distributed only a few hours previously. Consideration of the regulations should, therefore, be deferred until the following meeting.

The Committee decided to defer consideration of the report of the Advisory Committee (document A/C.5/203) until the following meeting.

The meeting rose at 5.40 p.m.

NINETY-FOURTH MEETING

Held at Lake Success, New York, on Monday, 10 November 1947, at 10.30 a.m.

Chairman : Justice Sir Fazl ALI (India).

83. Adoption of the Permanent Financial Regulations (documents A/C.5/203 and A/C.5/W.46)

The Committee continued its discussion of the Financial Regulations.

Mr. SHISHOV (Ukrainian Soviet Socialist Republic) suggested the addition of the word "Provisional" to the title of the Financial Regulations, citing paragraph 4 of the Advisory Committee's report on the position of the Comptroller in the Organization¹ as additional justification of his request.

Mr. AGHNIDES (Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions) saw no objection. The term "New Financial Regulations" would, however, afford better identification of the paper.

Mr. SHISHOV (Ukrainian Soviet Socialist Republic) agreed.

Mr. HALL (United States of America) proposed the deletion of the specific reference to the

¹ Document A/C.5/200.

M. MACHADO (Brésil) estime, lui aussi, que le règlement doit être considéré comme provisoire, mais pour une raison différente. Ce règlement convient à la structure actuelle de l'Organisation, mais un règlement définitif ne peut pas être établi tant qu'une décision n'aura pas été prise sur le régime financier, auquel le règlement financier est directement lié. Le règlement doit être accepté comme règlement provisoire avec effet à partir du 1^{er} janvier 1948.

M. MARTÍNEZ-CABAÑAS (Mexique) est d'avis que l'expression « provisoire » ne signifie pas que le règlement sera en vigueur pendant une année seulement. Il peut être accepté à titre provisoire, mais sujet à modification chaque année s'il est nécessaire.

M. HALL (États-Unis d'Amérique) fait observer que tout règlement qui a été adopté est sujet à modifications à la session suivante de l'Assemblée générale.

M. LEVI (Yougoslavie) signale que le rapport du Comité consultatif a été distribué seulement quelques heures auparavant. L'examen du règlement devrait donc être renvoyé à la prochaine séance.

La Commission décide de renvoyer à la séance suivante l'examen du rapport du Comité consultatif (document A/C.5/203).

La séance est levée à 17 h. 40.

QUATRE-VINGT-QUATORZIÈME SÉANCE

Tenue à Lake Success, New-York, le lundi 10 novembre 1947, à 10 h. 30.

Président : Sir Fazl ALI (Inde).

83. Adoption du Règlement financier définitif (documents A/C.5/203 et A/C.5/W.46)

La Commission poursuit l'examen du Règlement financier.

M. CHICHOV (République socialiste soviétique d'Ukraine) propose d'ajouter le mot « provisoire » au titre du Règlement financier ; il cite, à titre de justification supplémentaire de sa demande, le paragraphe 4 du rapport du Comité consultatif sur la situation du « Contrôleur » dans l'Organisation¹.

M. AGHNIDÈS (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) ne soulève pas d'objection. L'expression « nouveau règlement financier » constituerait, toutefois, un titre plus approprié.

M. CHICHOV (République socialiste soviétique d'Ukraine) exprime son assentiment.

M. HALL (États-Unis d'Amérique) propose de supprimer, dans l'article 2, la mention de la

¹ Document A/C.5/200.

International Court of Justice in regulation 2 in view of the fact that the term "United Nations" covered all its organs.

Mr. AGHNIDES (Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions) explained that the reference had been included at the previous session at the request of a delegation.

In reply to Mr. HALL (United States of America), who enquired whether the second paragraph of regulation 11 would permit the completion of the motion picture projects already initiated, in view of the elimination of the item from the 1948 budget; and whether it gave sufficient flexibility in regard to obligations, with particular reference to the construction of the new headquarters, Mr. PRICE (Assistant Secretary-General in charge of Administrative and Financial Services) stated that the changes in regulations 13 and 14 had been recommended by the external auditors. Special arrangements might be necessary in certain cases. Presumably, a resolution would be passed authorizing the construction of the headquarters. Special authority might be needed to transfer 1947 funds to 1948 in order to complete the motion-picture programme.

Mr. HALL (United States of America) considered it preferable to retain the existing regulations until extraordinary circumstances had disappeared and adoption of the new and more rigid system of accounting was practicable.

Mr. SHISHOV (Ukrainian Soviet Socialist Republic) favoured the new regulations. Paragraphs 10 and 11 of the Auditors' report¹ criticized the existing regulations 21 and 22, under which items of expenditure could be, and in fact had been, charged to the accounts of a year in which they were not actually incurred. The results of that practice had been unfortunate. Items appearing in the 1946 budget still remained outstanding, though the corresponding expenditure might never be incurred.

Mr. AGHNIDES (Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions) explained that the modifications had been strongly recommended by the Board of Auditors, and would not make for a more rigid system. The accounting would be simplified.

Mr. HALL (United States of America) remarked that, since the budget decisions had been taken on the assumption that the regulations would remain unaltered, an additional appropriation would be needed to liquidate obligations on the motion-picture programme as also a special exemption from the regulations in the case of headquarters construction.

Mr. MACHADO (Brazil) suggested that the second part of regulation 11 might be omitted

¹ Document A/313.

Cour internationale de Justice, puisque l'expression « Nations Unies » englobe tous les organes de l'Organisation.

M. AGHNIDÈS (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) explique que l'on a inséré cette mention au cours de la séance précédente, à la demande d'une délégation.

Répondant à M. HALL (États-Unis d'Amérique) qui désire savoir si, puisque le poste correspondant a été supprimé du budget pour 1948, le deuxième paragraphe de l'article 11 permet de mener à bonne fin les projets de films qui sont déjà en cours, et si ce paragraphe laisse une liberté d'action suffisante à l'égard des dépenses engagées, notamment en ce qui concerne la construction du nouveau siège de l'Organisation, M. PRICE (Secrétaire général adjoint chargé des services administratifs et financiers) dit que les modifications aux articles 13 et 14 ont été recommandées par les commissaires aux comptes venus de l'extérieur. Dans certains cas, il pourra être nécessaire de prendre des mesures spéciales. Il faudra vraisemblablement passer une résolution autorisant la construction du siège. On aura peut-être besoin d'une autorisation spéciale pour effectuer le virement des fonds de 1947 à l'exercice 1948 en vue d'achever l'exécution du programme cinématographique.

M. HALL (États-Unis d'Amérique) estime préférable de garder le règlement actuel jusqu'au moment où les conditions extraordinaires auront disparu et où il sera possible d'adopter un nouveau système de comptabilité plus strict.

M. CHICHOV (République socialiste soviétique d'Ukraine) est favorable au nouveau règlement. Les paragraphes 10 et 11 du rapport des commissaires aux comptes¹ critiquent les articles 21 et 22 actuels, en vertu desquels des postes de dépenses peuvent être, et ont été en fait, imputés sur un exercice financier pendant lequel ces dépenses n'ont pas été effectivement engagées. Cette méthode a donné des résultats regrettables. Des postes de dépenses figurant dans le budget de 1946 demeurent encore en surplus bien qu'il soit possible que les dépenses correspondantes ne soient jamais engagées.

M. AGHNIDÈS (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) explique que les modifications ont été vivement recommandées par le Comité des commissaires aux comptes, et ne produiront pas un système plus rigide. La comptabilité sera simplifiée.

M. HALL (États-Unis d'Amérique) fait observer que, puisqu'on a pris les décisions budgétaires en partant du principe que le règlement resterait inchangé, une ouverture de crédits supplémentaires sera nécessaire pour liquider les engagements relatifs au programme cinématographique; il faudra également faire une exception spéciale au règlement en ce qui concerne la construction du siège.

M. MACHADO (Brésil) propose de supprimer la seconde partie de l'article 11 pour écarter toute

¹ Document A/313.

in order to remove any possible difficulty in connexion with the headquarters construction. Nevertheless, regulation 13 made the position clear.

Mr. HALL (United States of America) considered that the new regulations 11, 13 and 14 and the omission of the existing regulation 22 should be treated as a single problem. Retention of the existing regulation 10 was desirable, though the first part of the new regulation 11 could be accepted in substitution. The existing regulations 20, 21 and 22 were necessary, unless emergency measures in connexion with the motion-picture programme and headquarters construction were adopted.

Mr. MACHADO (Brazil) assumed that the existing regulations would continue in force during 1948 and that the new regulation 13 would apply to the transfer of unobligated balances of the 1948 budget. By that time the question of the headquarters would probably have been settled.

Mr. ROSHCHIN (Union of Soviet Socialist Republics) felt that the question of headquarters construction could be covered by a separate resolution, and did not need to be mentioned in the Financial Regulations.

Sir William MATTHEWS (United Kingdom) remarked that a conflict of ideologies in the financial field had permeated the discussion. The system proposed by the Secretariat should be adopted, provided that it represented a form of control such as would prevent abuse and lead to correct practices.

Mr. HALL (United States of America) proposed the deletion of the second part of regulation 11, the retention of the existing regulations 20, 21 and 22 in the place of the new regulations 13 and 14, and the amendment of regulation 25 (a) through the deletion of the words " which may come in course of payment in the financial year "

A particular ideology was not involved. The Secretariat should have the necessary flexibility to deal with the two problems to which he had referred.

It had been his assumption that Financial Regulations would apply to headquarters expenditures. He was willing, however, to accept a separate set of regulations. Arrangements should be made for the completion of the motion-picture programme, since, under the proposed regulations, the available funds would be removed from the control of the Secretariat.

Adoption of the new regulations would preclude completion of the motion-picture programme within the terms of the Committee's decision, since it would not be permissible to carry over the funds already obligated.

In reply to Mr. MACHADO (Brazil), who enquired whether the regulation would apply to the budget of 1947 or to that of 1948, Mr. PRICE (Assistant Secretary-General in charge of Administrative and Financial Services) stated that funds remaining in the 1947 budget for the

difficulté éventuelle relative à la construction du siège. Néanmoins, l'article 13 clarifie la situation.

M. HALL (États-Unis d'Amérique) estime qu'il faut traiter à la fois, comme constituant un seul problème, les nouveaux articles 11, 13 et 14, ainsi que la suppression de l'article 22 actuel. Le maintien de l'article 10 actuel est souhaitable, bien que l'on puisse accepter à sa place la première partie du nouvel article 11. Les articles 20, 21 et 22 actuels sont nécessaires, à moins que l'on n'adopte des mesures spéciales en ce qui concerne le programme cinématographique et la construction du siège.

M. MACHADO (Brésil) pense que le règlement actuel restera en vigueur au cours de 1948 et que le nouvel article 13 s'appliquera au virement du solde non engagé du budget de 1948. A cette époque, on aura probablement réglé la question du siège.

M. ROSTCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) estime qu'une résolution distincte doit traiter de la question de la construction du siège, question qu'il est inutile de mentionner dans le règlement financier.

Sir William MATTHEWS (Royaume-Uni) fait observer qu'un conflit d'idéologies s'est glissé dans la discussion. On doit adopter le système proposé par le Secrétariat, à condition qu'il représente une forme de contrôle qui soit de nature à empêcher les abus, et à conduire à des méthodes correctes.

M. HALL (États-Unis d'Amérique) propose de supprimer la deuxième partie de l'article 11, de garder les articles 20, 21 et 22 actuels à la place des nouveaux articles 13 et 14, et d'amender l'article 25 a), en supprimant les mots « dont l'échéance peut survenir au cours de l'exercice financier ».

Aucune idéologie particulière n'est en jeu. Le Secrétariat doit avoir la liberté d'action nécessaire pour traiter les deux problèmes dont il a été fait mention.

M. Hall suppose que le règlement financier s'appliquera aux dépenses relatives au siège. Toutefois, il est prêt à accepter une série distincte d'articles. On doit prendre des mesures en vue d'achever l'exécution du programme cinématographique, puisqu'en vertu du règlement proposé, les crédits accordés échapperont au contrôle du Secrétariat.

L'adoption du nouveau règlement empêcherait de terminer l'exécution du programme cinématographique aux termes de la décision de la Commission, puisqu'il ne serait plus possible de disposer des crédits déjà engagés.

Répondant à M. MACHADO (Brésil), qui demande si le règlement s'appliquera au budget de 1947 ou à celui de 1948, M. PRICE (Secrétaire général adjoint chargé des Services administratifs et financiers) dit que le reliquat des crédits prévus au budget de 1947 pour le programme cinéma-

motion-picture programme would not be available for 1948. Regulation 1 provided that they should take effect from the date of their approval by the General Assembly. With the lapse of the 1947 appropriation, a supplementary appropriation would have to be requested for 1948.

The Committee rejected, by twelve votes to four, with twenty-one abstentions, the United States proposal to delete the second part of the proposed new regulation 11; to retain the existing regulations 20, 21 and 22, in place of the proposed regulations 13 and 14; and to amend the proposed regulation 25 by the deletion of the words "which may come in course of payment in the financial year".

Mr. MACHADO (Brazil) questioned whether the adoption of the new regulations would create difficulties for the Secretariat, which had itself submitted the proposals.

Mr. PRICE (Assistant Secretary-General in charge of Administrative and Financial Services) stated that the new regulations had been proposed by the Board of Auditors, accepted by the Secretariat, and approved by the Advisory Committee.

Mr. LEBEAU (Belgium) considered that, in view of the relevant decision of the Fifth Committee, regulation 6 should stipulate that a list of staff members, compiled in accordance with the terms of the resolution, should accompany the budget estimates. He proposed the addition of a clause (e) to that effect.

Mr. PRICE (Assistant Secretary-General in charge of Administrative and Financial Services) had no objection to the submission of the list but feared that, if it were printed as part of the budget, the cost would be out of proportion to the public interest in the matter.

Mr. LEBEAU (Belgium) suggested that the public interest in such a document would be very great.

Mr. ROSHCIN (Union of Soviet Socialist Republics) felt that it would be sufficient if the report, rather than the Financial Regulations, stated that information concerning both personnel and expenditure incurred during the previous six or nine months, should be made available with the budget estimates.

Mr. LEBEAU (Belgium) wished to know how the Secretariat intended to publish the list of personnel if it was not to be attached to the budget under the terms of the resolution.

Mr. AGHNIDES (Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions) observed that it would be more appropriate to include the reference to the list of personnel in the report than in the Financial Regulations.

The suggestion of the USSR representative was a reasonable one. The Secretariat would doubtless furnish the information in respect of a previous period of nine months or other specified period.

Mr. HALL (United States of America) suggested that reference should be made in the regulations

tographique ne sera pas disponible pour 1948. L'article 1 prévoit que le règlement prendra effet à compter de la date de son approbation par l'Assemblée générale. Si les crédits accordés pour 1947 ne sont plus valables, il faudra demander pour 1948 une ouverture de crédits supplémentaires.

La Commission repousse, par douze voix contre quatre, et vingt et une abstentions, la proposition des Etats-Unis tendant à supprimer la deuxième partie du nouvel article 11 proposé; à maintenir les articles 20, 21 et 22 actuels à la place des articles 13 et 14 proposés; et à modifier l'article 25 proposé en supprimant les mots « dont l'échéance peut survenir au cours de l'exercice financier ».

M. MACHADO (Brésil) demande si l'adoption du nouveau règlement créera des difficultés au Secrétariat, qui a lui-même soumis les propositions.

M. PRICE (Secrétaire général adjoint chargé des Services administratifs et financiers) dit que le nouveau règlement a été proposé par le Comité des commissaires aux comptes, accepté par le Secrétariat, et approuvé par le Comité consultatif.

M. LEBEAU (Belgique) estime qu'en raison de la décision prise à cet égard par la Cinquième Commission, l'article 6 devrait stipuler qu'une liste de membres du personnel, établie conformément aux termes de la résolution, doit accompagner les prévisions budgétaires. Il propose l'addition d'une disposition e) à cet effet.

M. PRICE (Secrétaire général adjoint chargé des Services administratifs et financiers) ne s'oppose pas à la présentation d'une telle liste, mais il craint que, si elle est imprimée comme partie du budget, la dépense ne soit pas proportionnée à l'intérêt que le public porte à la question.

M. LEBEAU (Belgique) pense que le public portera un intérêt très vif à un tel document.

M. ROSHCINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) estime qu'il suffirait que le rapport, plutôt que le règlement financier, stipule que l'on doit joindre aux prévisions budgétaires les renseignements concernant à la fois le personnel et les dépenses engagées au cours des six ou neuf mois précédents.

M. LEBEAU (Belgique) désire savoir de quelle manière le Secrétariat se propose de publier la liste du personnel, si celle-ci n'est pas annexée au budget, ainsi que le prévoit la résolution.

M. AGHNIDES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) fait observer qu'il paraît plus indiqué de faire figurer le texte relatif à la liste du personnel dans le rapport plutôt que dans le règlement financier.

La suggestion du représentant de l'URSS est raisonnable. Le Secrétariat fournira sans doute les renseignements dont il s'agit pour une période précédente de neuf mois ou bien pour toute autre période qu'on lui fixerait.

M. HALL (États-Unis d'Amérique) propose d'insérer dans le règlement un renvoi à l'annexe

to the information annex to the estimates, concerning the budgets of the specialized agencies, as prescribed in a resolution of the Joint Second and Third and Fifth Committees.

Mr. AGHNIDES (Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions) proposed that a clause (e) should be added to regulation 6, to read: "(e) an information annex, containing the budgets or proposed budgets of the specialized agencies, or such summaries thereof as the Secretary-General may deem appropriate or useful".

In reply to Mr. MACHADO (Brazil), who pointed out that, since the United Nations budget had to be distributed at least two months in advance, inclusion of information on the budgets of the specialized agencies would present serious difficulty to the Secretariat, Mr. AGHNIDES (Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions) stated that the annex would be circulated separately after the submission of the estimates.

*The Committee adopted regulation 6, as amended.
The Committee adopted regulation 12.
The Committee adopted regulation 15.*

In reply to Mr. ROSHCIN (Union of Soviet Socialist Republics), who enquired the meaning of the words "sub-divisions thereof" in regulation 16, Mr. AGHNIDES (Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions) explained that the subdivisions represented certain funds authorized by the General Assembly, such as funds for Staff Housing and special loans to the specialized agencies.

The Committee adopted regulation 16.

Mr. SHISHOV (Ukrainian Soviet Socialist Republic) considered that clause (a) of regulation 17 should be clarified to show — if such was the intention — that the reference was to the supplementary estimates of the preceding year.

He agreed to the suggestion of the Chairman of the Advisory Committee that an explanation should be included in the report.

The Committee adopted regulations 17, 18 and 19.

Mr. ASHA (Syria) remarked that during the general debate suggestions had been made regarding the payment of Members' contributions in national currency through the International Monetary Fund.

Reference might be made in regulation 20 to that possibility, since adoption of the regulation in the form proposed entailed payment of contributions in the currency of the host Member.

Mr. PRICE (Assistant Secretary-General in charge of Administrative and Financial Services) pointed out that the contemplated arrangement with the International Monetary Fund would not be relevant to the regulations. Even were the exchange to be provided by the Fund, payment of contributions would be made in dollars.

The representative of the Union of South Africa had previously raised the question of payment of contributions in respect of expenditure

explicative aux prévisions budgétaires des institutions spécialisées, comme le prescrit une résolution des Première, Troisième et Cinquième Commissions réunies.

M. AGHNIDÈS (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) propose d'ajouter à l'article 6 un alinéa e) ainsi conçu: « e) une annexe explicative, contenant les budgets ou les propositions budgétaires des institutions spécialisées ou leur résumé, selon que le Secrétaire général le jugera utile ou opportun. »

Répondant à M. MACHADO (Brésil), qui fait observer que, puisque le budget de l'Organisation des Nations Unies doit être distribué au moins deux mois à l'avance, l'adjonction de renseignements sur les budgets des institutions spécialisées susciterait de sérieuses difficultés au Secrétariat, M. AGHNIDÈS (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) précise que l'annexe serait distribuée séparément, après les prévisions budgétaires.

*La Commission adopte l'article 6 amendé.
La Commission adopte l'article 12.
La Commission adopte l'article 15.*

Répondant à M. ROSTCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques), qui désire connaître le sens des mots « ses subdivisions » à l'article 16, M. AGHNIDÈS (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) explique que les subdivisions correspondent à certains crédits autorisés par l'Assemblée générale, tels que les crédits pour les indemnités de logement du personnel et pour certains prêts aux institutions spécialisées.

La Commission adopte l'article 16.

M. CHICHOV (République socialiste soviétique d'Ukraine) estime qu'il conviendrait de préciser les dispositions contenues à l'alinéa a) de l'article 17, afin de faire ressortir — si telle était l'intention — qu'il s'agit des prévisions supplémentaires afférentes à l'exercice précédent.

Il estime avec le Président du Comité consultatif que le rapport devrait comprendre une explication à ce sujet.

La Commission adopte les articles 17, 18 et 19.

M. ACHA (Syrie) fait remarquer qu'au cours de la discussion générale, on a proposé de faire payer les contributions des États Membres dans la monnaie nationale de chacun d'eux, par l'intermédiaire du Fonds monétaire international.

On pourrait insérer à l'article 20 une disposition prévoyant cette éventualité, attendu que l'adoption de l'article dans sa forme proposée implique que les contributions seront versées dans la monnaie de l'État-hôte.

M. PRICE (Secrétaire général adjoint chargé des questions administratives et financières) indique que l'arrangement envisagé avec le Fonds monétaire international serait sans rapport avec le Règlement financier. Même si les devises étrangères devaient être fournies par le Fonds, le paiement des contributions aurait lieu en dollars.

Le représentant de l'Union Sud-Africaine avait précédemment soulevé la question du paiement des contributions dans la monnaie des

incurred in countries outside the United States in the currencies of those countries. The sum involved would not exceed \$5,000,000 in 1948, excluding expenditure in connexion with the possible holding of the General Assembly in Europe. It would be difficult to administer the system in cases where a number of currencies had to be collected, and at that stage a new regulation could be written only by authorizing the Secretary-General to make exceptions whenever that was feasible.

Mr. FOURIE (Union of South Africa) stated that, in making his suggestion, Mr. Jacklin had not contemplated an amendment of regulation 20. The results of a study of the question should be awaited.

The Committee adopted regulations 20, 21, 22 and 23.

Mr. SHISHOV (Ukrainian Soviet Socialist Republic) called the Committee's attention to the fact that clause (c) of regulation 24 would limit the material to be made available to the Board of Auditors, and proposed that it should be amplified to correspond with the requirements of resolution 74 (I).

Mr. AGHNIDES (Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions) stated that the clause did not limit the material which the auditors might request. It defined the material to be rendered formally with the accounts without excluding their right to call for other material.

Sir William MATTHEWS (United Kingdom) submitted that the point raised by the Ukrainian representative was covered by regulation 34.

Mr. SHISHOV (Ukrainian Soviet Socialist Republic) pointed out that, on the one hand, resolution 74 (I) contained specific directions in regard to the audit, and on the other, the proposed regulations provided separate instructions. Doubts might arise in the future concerning the exact duties of the Board of Auditors.

All references to the processes of auditing should be grouped together. Regulation 34 might then merely stipulate that the audit should be carried out in accordance with resolution 74 (I).

Mr. AGHNIDES (Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions) explained that, of the questions raised, one referred to internal control, the other to the external audit. The Advisory Committee had recommended that a comprehensive manual of rules and regulations for the financial administration of the United Nations should be compiled. It would consolidate the various directives and remove the possibility of misunderstanding.

Mr. SHISHOV (Ukrainian Soviet Socialist Republic) agreed to the wording of regulation 24, but suggested that regulation 34 should refer in greater detail to resolution 74 (I).

pays intéressés, en ce qui concerne les dépenses encourues hors des États-Unis. Le montant global de ces dépenses ne dépassera pas cinq millions de dollars en 1948, abstraction faite des dépenses afférentes à la tenue éventuelle de l'Assemblée générale en Europe. Il serait difficile d'appliquer ce système s'il s'agissait d'opérer des recouvrements en plusieurs monnaies différentes et, à ce moment, la seule nouvelle disposition qui pourrait être rédigée consisterait à autoriser le Secrétaire général à faire des exceptions tous les fois que cela serait possible.

M. FOURIE (Union Sud-Africaine) déclare qu'en présentant sa suggestion, M. Jacklin n'avait pas en vue d'amender l'article 20. Il conviendrait d'attendre les résultats d'une étude de la question.

La Commission adopte les articles 20, 21, 22 et 23.

M. CHICHOV (République socialiste soviétique d'Ukraine) attire l'attention de la Commission sur le fait que l'alinéa c) de l'article 24 serait de nature à limiter la documentation qu'on doit mettre à la disposition du Comité des vérificateurs aux comptes; il propose de l'élargir afin d'appliquer les dispositions de la résolution 74 (I).

M. AGHNIDÈS (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) affirme que cette clause ne limite aucunement la documentation dont les vérificateurs pourraient avoir besoin. Elle indique la documentation qui doit être communiquée officiellement avec les comptes, et n'empêche pas les Commissaires de réclamer d'autres renseignements.

Sir William MATTHEWS (Royaume-Uni) émet l'avis que le point soulevé par le représentant de l'Ukraine est déjà prévu par l'article 34.

M. CHICHOV (République socialiste soviétique d'Ukraine) fait valoir que, d'une part, la résolution 74 (I) contient des dispositions précises ayant trait à la vérification et que, d'autre part, les articles proposés prévoient à cet égard des règles spéciales. Il pourrait y avoir à l'avenir un doute sur la nature exacte des fonctions du Comité des commissaires aux comptes.

Il conviendrait de grouper tous les textes concernant la procédure de vérification. Dans ce cas, on pourrait simplement stipuler, à l'article 34, que la vérification aurait lieu conformément à la résolution 74 (I).

M. AGHNIDÈS (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) expose que l'une des questions soulevées se rapporte au contrôle intérieur et l'autre au contrôle extérieur. Le Comité consultatif a recommandé de faire établir un recueil complet des dispositions et règlements afférents à la gestion financière de l'Organisation des Nations Unies. Ce recueil réunirait les différentes directives et éliminerait tout malentendu.

M. CHICHOV (République socialiste soviétique d'Ukraine) est d'accord avec la rédaction de l'article 24; il propose, toutefois, d'insérer dans l'article 34 une mention plus détaillée de la résolution 74 (I).

The Committee adopted regulation 24.

Mr. HALL (United States of America) suggested the addition of the words " or in any succeeding financial year " at the end of clause (a) of regulation 25, so that the Secretary-General would not be authorized to incur obligations for future years in the absence of corresponding appropriations voted by the General Assembly. The purpose of the amendment was to obviate a situation in which commitments went beyond the funds appropriated.

Mr. PRICE (Assistant Secretary-General in charge of Administrative and Financial Services) explained that the United States amendment conflicted to a certain extent with the Committee's decisions on regulations 11, 13 and 14.

Mr. FOURIE (Union of South Africa) pointed out that clause (a) provided the safeguard contemplated by the United States representatives. A commitment into a subsequent financial year would automatically be excluded, since a credit could not be voted in advance.

Mr. MACHADO (Brazil) thought that the amendment was unnecessary since the first paragraph of regulation 11 comprised an explicit direction on that point.

Mr. HALL (United States of America) withdrew his amendment, but suggested that the clause should be drafted in a clearer form.

The Committee adopted regulation 25.

The Committee adopted regulations 26, 27, 28, 29, 30 and 31.

Mr. SHISHOV (Ukrainian Soviet Socialist Republic), referring to regulation 32, considered that recommendations for a system of accounts should be made in the first instance by the Secretariat and examined by the Advisory Committee. He proposed that the recommendation in paragraph 4 of the Advisory Committee's report on the position of the Comptroller, to the effect that the Secretary-General should make definite proposals on which the Advisory Committee would make a report, should also apply to clause (a) of regulation 32.

Mr. AGHNIDES (Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions) explained that, subject to the decision of the Fifth Committee, the Advisory Committee would have no objection to including regulation 32 in the list of items to be considered by it.

The Committee adopted regulation 32 with that proviso.

The Committee adopted regulation 33.

Mr. HALL (United States of America) proposed the deletion of the words " and of the International Court of Justice " in the first paragraph of regulation 34.

The Committee adopted regulation 34, as amended.

The Committee adopted regulations 35, 36 and 37.

La Commission adopte l'article 24.

M. HALL (États-Unis d'Amérique) propose d'ajouter à la fin de l'alinéa a) de l'article 25 le membre de phrase : « ou au cours de l'un quelconque des exercices financiers suivants », de manière que le Secrétaire général ne soit pas autorisé à prendre des engagements au titre des années futures en l'absence de crédits correspondants votés par l'Assemblée générale. Cet amendement vise à parer à une situation dans laquelle les engagements peuvent dépasser les crédits accordés.

M. PRICE (Secrétaire général adjoint chargé des questions administratives et financières) explique que l'amendement des États-Unis est, dans une certaine mesure, contraire aux décisions que la Commission a prises à l'égard des articles 11, 13 et 14.

M. FOURIE (Union Sud-Africaine) indique que l'alinéa a) comporte la garantie que le représentant des États-Unis envisage. Un engagement qui s'étendrait à l'exercice financier suivant se trouve de la sorte automatiquement exclu, puisque aucun crédit ne peut être voté à l'avance.

M. MACHADO (Brésil) trouve l'amendement superflu, attendu que le premier alinéa de l'article 11 contient une disposition expresse sur ce point.

M. HALL (États-Unis d'Amérique) retire son amendement ; il suggère, toutefois, de rédiger cette clause d'une manière plus explicite.

La Commission adopte l'article 25.

La Commission adopte les articles 26, 27, 28, 29, 30 et 31.

M. CHICHOV (République socialiste soviétique d'Ukraine), parlant de l'article 32, considère qu'il incombe au Secrétariat de formuler en premier lieu les recommandations relatives au système de comptabilité ; celles-ci seraient ensuite examinées par le Comité consultatif. Il propose d'appliquer également à l'alinéa a) de l'article 32 la recommandation figurant au paragraphe 4 du rapport du Comité consultatif sur la situation du Contrôleur, selon laquelle il appartient au Secrétaire général de présenter des propositions précises sur lesquelles le Comité consultatif rédigera un rapport.

M. AGHNIDES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) explique que, sous réserve de la décision que prendra la Cinquième Commission, le Comité consultatif ne s'opposera pas à l'adjonction de l'article 32 à la liste des questions qu'il aura à examiner.

La Commission adopte l'article 32 avec cette réserve.

La Commission adopte l'article 33.

M. HALL (États-Unis d'Amérique) propose de supprimer les mots : « et de la Cour internationale de Justice » au premier alinéa de l'article 34.

La Commission adopte l'article 34 amendé.

La Commission adopte les articles 35, 36 et 37.

Mr. CARTER (Canada) proposed that regulation 38 should be discussed in conjunction with the draft resolution on unforeseen and extraordinary expenses proposed by the Advisory Committee.¹

Paragraph (a) of that resolution stated that commitments up to the sum of \$2,000,000 for unforeseen expenses could be made by the Secretary-General only if he certified that they related to the maintenance of peace and security or to economic rehabilitation.

That phrase was repeated in regulation 38, and the two matters should, he thought, be discussed simultaneously.

Mr. PRICE (Assistant Secretary-General in charge of Administrative and Financial Services) suggested that the deletion of clause (a) of regulation 38 might prove acceptable to the Canadian representative.

The regulation would require the Secretary-General to certify that provisions could be made under the conditions of the resolutions of the General Assembly relating to unforeseen and extraordinary expenses and the Working Capital Fund.

Mr. CARTER (Canada) agreed to the amendment.

The Committee adopted regulation 38, as amended.

The Committee adopted the financial regulations (document A/C.5/W.46), as amended.

84. Position of the Comptroller in the Organization (document A/C.5/200)

The Committee adopted the report of the Advisory Committee.

85. Library facilities for the United Nations (document A/C.5/210)

Mr. PELT (Assistant Secretary-General in charge of Conference and General Services) briefly explained the reduction of \$50,000, between the original budget estimates and the revised figures. That reduction was the result of the decision to concentrate all library facilities under a head librarian. The work now done in the substantive sections would be centralized in the main library, provision having been made for a Documents Index Section, a Documents Reference Service, and a Reference Service for the Department of Public Information. The number of posts mentioned for the small departmental libraries for the Department of Public Information, for Security Council Affairs, and for Legal Affairs had already been approved in the respective budgets and could not be modified.

¹ See document A/336, page 32.

M. CARTER (Canada) propose de discuter l'article 38 conjointement avec le projet de résolution relatif aux dépenses imprévues et extraordinaires présenté par le Comité consultatif¹.

L'alinéa a) de cette résolution stipule que des engagements au titre des dépenses imprévues peuvent être pris jusqu'à concurrence de 2.000.000 de dollars par le Secrétaire général s'il certifie qu'ils ont trait au maintien de la paix et de la sécurité ou à des mesures de relèvement économique.

Ces mots se retrouvent à l'article 38 et il conviendrait, pense-t-il, de discuter les deux questions en même temps.

M. PRICE (Secrétaire général adjoint chargé des services administratifs et financiers) pense que la suppression de l'alinéa a) de l'article 38 pourrait donner satisfaction au représentant du Canada.

Cet article imposerait au Secrétaire général l'obligation de certifier qu'il est possible de prendre les dispositions nécessaires dans les conditions prévues par les résolutions de l'Assemblée générale relatives aux dépenses imprévues et extraordinaires, et au Fonds de roulement.

M. CARTER (Canada) est d'accord avec cet amendement.

La Commission adopte l'article 38 amendé.

La Commission adopte le règlement financier amendé (document A/C.5.W.46).

84. Situation du Contrôleur dans l'Organisation (document A/C.5/200)

La Commission adopte le rapport du Comité consultatif.

85. Services de la bibliothèque de l'Organisation des Nations Unies (document A/C.5/210)

M. PELT (Secrétaire général adjoint chargé des Conférences et services généraux) explique brièvement les motifs pour lesquels les prévisions de dépenses révisées sont réduites de 50.000 dollars par rapport aux prévisions de dépenses initiales. Cette réduction découle du fait que l'on a décidé de centraliser tous les services de la bibliothèque sous la direction d'un bibliothécaire en chef. Les travaux effectués actuellement dans les départements chargés des questions de fond seront centralisés à la bibliothèque principale et l'on a prévu un service de l'index analytique, un service des documents de référence et un service de référence pour le Département de l'information. Le nombre des postes prévus pour les petites bibliothèques des départements, tels que le Département de l'information, le Département des affaires du Conseil de sécurité et le Département juridique, a déjà été approuvé avec les budgets de ces départements et ne peut être modifié.

¹ Voir document A/336, page 40.

Provision had also been made for a Committee of Library Experts to be constituted in 1948 to give advice and assistance to the Secretary-General concerning a definite library policy.

He emphasized the material difficulties which had been encountered in the creation of a really first-class library, and the necessity for the gradual building up of a satisfactory library service.

Mr. BURGER (Netherlands) regretted that document A/C.5/210 had not been circulated earlier, since the Fifth Committee was thus placed before a *fait accompli*. He stressed the importance of an independent and unbiased library for all nations, more particularly in connexion with research work and information on political and controversial subjects.

He thought that the number of posts allotted to headquarters and the European Office, twenty-five as against twenty-one, was disproportionate, and asked for further information on that point.

He welcomed the suggestion of a Committee of Experts to advise the Secretary-General on a definite library policy.

He then drew attention to the reduction to \$20,000 of the item for contractual services, and asked for further clarification. In his opinion, that service should rightly form part of the General Services or the Office of the Secretary-General. The building up of an important library should not be governed by considerations of a commercial nature. In general, he was surprised that so many reductions should be envisaged in a matter of that importance.

Mr. GANEM (France) fully supported the observations of the representative of the Netherlands. It was essential for the United Nations Library to be strictly international; it should comprise works in the languages of all Members or even of non-members.

He enquired whether the total sum of \$96,000 allotted for the headquarters Library was intended solely for the purchase of books, etc., or whether that sum was also intended to cover other items.

Mr. LEBEAU (Belgium) was of the opinion that the original budget estimates¹ should be restored. He would not have voted reductions in the respective budgets of the sections involved had he known that that would affect funds allotted to the Library. It was one more instance of the error in voting for lump sums without knowing the exact details of their eventual apportionment.

He also regretted the small number of posts contemplated for the headquarters Library, and quoted examples of American universities which had a higher ratio of personnel to their credits for purchases.

He welcomed the reduction of the item for

¹ Document A/318.

On a également prévu la création en 1948 d'un comité d'experts bibliothécaires chargés de conseiller le Secrétaire général et de l'aider à fixer les principes de l'organisation de la bibliothèque.

M. Pelt rappelle les difficultés d'ordre matériel que suscite la création d'une bibliothèque de premier ordre et souligne la nécessité de constituer progressivement un service de bibliothèque satisfaisant.

M. BURGER (Pays-Bas) regrette que le document A/C.5/210 n'ait pas été distribué plus tôt, ce qui a placé la Cinquième Commission devant un fait accompli. Il souligne qu'il est important pour toutes les nations de disposer d'une bibliothèque indépendante et objective, surtout en ce qui concerne les travaux de recherche et la documentation relative aux questions politiques et aux sujets prêtant à controverse.

M. Burger estime que le nombre des postes attribués au siège et au bureau européen, c'est-à-dire vingt-cinq et vingt et un respectivement, est disproportionné et il demande de plus amples renseignements sur ce point.

Il accueille favorablement la proposition de créer un comité d'experts chargés d'aider de leurs conseils le Secrétaire général à fixer les principes de l'organisation de la bibliothèque.

M. Burger signale ensuite la réduction de 20.000 dollars dont a fait l'objet le poste relatif aux services contractuels et demande des précisions. A son avis, ces services devraient relever du Département des services généraux ou du cabinet du Secrétaire général. La constitution d'une bibliothèque importante ne doit pas être subordonnée à des considérations de caractère commercial. Dans l'ensemble, M. Burger est surpris qu'il faille envisager tant de réductions pour une question de cette importance.

M. GANEM (France) appuie sans réserve les observations du représentant des Pays-Bas. Il est indispensable que la bibliothèque des Nations Unies soit internationale dans toute l'acception du terme. Elle doit posséder des ouvrages dans les langues de tous les États Membres et même dans celles des États non membres.

M. Ganem demande si la totalité de la somme de 96.000 dollars attribuée à la bibliothèque du siège doit servir uniquement à l'achat de livres, etc., ou si cette somme est également destinée à couvrir d'autres dépenses.

M. LEBEAU (Belgique) pense qu'il faut rétablir les prévisions budgétaires initiales¹. Il n'aurait pas voté les réductions pour les différents budgets des sections intéressées s'il avait su que ces réductions auraient des répercussions sur les crédits attribués à la bibliothèque. C'est là un nouvel exemple de l'erreur que l'on commet en votant des sommes globales sans connaître le détail précis de leur répartition définitive.

Il regrette également que le nombre de postes envisagés pour la bibliothèque du siège soit si petit et il cite des universités américaines qui comptent plus de personnel pour une même somme consacrée aux achats.

M. Lebeau approuve la réduction du poste des

¹ Document A/318.

Contractual Services from \$100,000 to \$20,000, but requested fuller information.

Mr. MACHADO (Brazil) could not agree with the representative of Belgium. He would vote in favour of the estimates submitted by the Secretary-General, who would be responsible for the future policy in regard to the Library.

The representative of EGYPT asked for information on the functions of the proposed Library Committee. Did not the Secretariat include officials competent to advise on library matters ?

Mr. DONS (Norway) supported the proposals of the representative of Belgium. He was definitely of the opinion that the headquarters Library should have provision for forty-three posts as originally envisaged.

Mr. ROSHCIN (Union of Soviet Socialist Republics) thought that the revised figure of \$151,515¹ was sufficient to ensure gradual development of the Library at that stage. The original budget estimates had been rejected by the Fifth Committee : he could not agree with the representatives of Belgium, France and Norway.

Mr. PELT (Assistant Secretary-General in charge of Conference and General Services), replying to the comments of the representative of Norway, explained that the headquarters Library was only at the beginning of its existence, while the League of Nations Library had been an established institution. The difference in the number of posts allotted to headquarters was apparent rather than real, since personnel other than that allotted to the Library performed similar tasks within their sections.

In regard to the utilization of the sum of \$20,000 for contractual services, he explained that that amount included provision for an external photostatic service, the purchase of catalogue cards from the Library of Congress, and for office facilities in outside libraries, as well as for the purchase of reference books.

He thought that the primary objective of the United Nations Library could best be expressed by a quotation from a publication² on the League of Nations, according to which it was the aim of the League Library "to obtain as complete a collection as possible of encyclopaedias, year-books, handbooks of all kinds, treaties, laws, statistics, official journals, parliamentary debates and other official publications from all countries in the world." That, in general, was the aim of the United Nations Library.

As to the contradiction which seemed to exist between centralization and reduction in the Library personnel, he pointed out that it was apparent rather than real. The staff in the

services contractuels ramené de 100.000 à 20.000 dollars, mais il demande plus de détails.

M. MACHADO (Brésil) ne peut se rallier aux vues du représentant de la Belgique. Il votera en faveur des prévisions de dépenses soumises par le Secrétaire général, qui sera chargé de déterminer la ligne de conduite à suivre à l'avenir en ce qui concerne la bibliothèque.

Le représentant de l'ÉGYPTE demande des renseignements au sujet des fonctions du Comité d'experts bibliothécaires que l'on se propose de créer. Le Secrétariat ne possède-t-il pas des fonctionnaires capables de donner des avis pour les questions de bibliothèque ?

M. DONS (Norvège) appuie les propositions du représentant de la Belgique. Son opinion est formelle : il pense qu'il faut prévoir pour la bibliothèque du siège quarante-trois postes comme c'était le cas dans les prévisions initiales.

M. ROSCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) pense que le chiffre révisé de 151.515 dollars¹ est suffisant à l'heure actuelle pour assurer le développement progressif de la bibliothèque. La Cinquième Commission a repoussé les prévisions budgétaires initiales ; il ne peut partager l'avis des représentants de la Belgique, de la France et de la Norvège.

M. PELT (Secrétaire général adjoint chargé des Conférences, et services généraux), répondant aux remarques du représentant de Norvège, explique que la bibliothèque du siège n'en est encore qu'à ses débuts tandis que la bibliothèque de la Société des Nations était une institution établie de longue date. La différence accusée par le nombre des postes du siège est plus apparente que réelle étant donné que certains fonctionnaires qui ne sont pas affectés à la bibliothèque accomplissent, à l'intérieur de leur département, des tâches similaires.

En ce qui concerne l'utilisation des 20.000 dollars pour les services contractuels, M. Pelt explique que cette somme comprend les crédits destinés à obtenir à l'extérieur des services photostatiques, à acheter à la Bibliothèque du Congrès des fiches de catalogue, à obtenir des facilités dans les bureaux des bibliothèques extérieures, et à acheter des ouvrages de référence.

Il estime que la meilleure définition de l'objet essentiel de la bibliothèque de l'Organisation des Nations Unies se trouve indiquée dans ces pages d'un ouvrage sur la Société des Nations où on lit que la bibliothèque de cette organisation a été créée en vue d'obtenir de tous les pays du monde « une collection aussi complète que possible d'encyclopédies, d'annuaires, de manuels de toutes espèces, ainsi que de lois, de statistiques, de journaux officiels, de débats parlementaires, et autres publications officielles de tous les pays² ». Tel est, dans ses grandes lignes, le but de la bibliothèque des Nations Unies.

En ce qui concerne la contradiction qui semble exister entre la centralisation des services de bibliothèque et la réduction du personnel qui y est affecté, M. Pelt souligne qu'elle est plus apparente

¹ See document A/C.5/210.

² *La Société des Nations - Centre d'études et source d'informations*, by A. C. de Breycha-Vauthier.

¹ Voir document A/C.5/210.

² A. C. de Breycha-Vauthier, *La Société des Nations, centre d'études et source d'informations*, page 79.

different sections which previously had been responsible for certain research work had been reduced correspondingly.

It was the right of the Committee to re-establish the original budgetary figures should it so decide, and the Secretariat could not but welcome such a decision. But the overriding need for economy was an urgent and real problem. The figures submitted would not suffice for a long-term policy but would satisfy the needs of the moment.

Mr. LEBEAU (Belgium), replying to a question from the CHAIRMAN, stated that he could not agree that because certain credits had already been voted, it was impossible for them to be reconsidered. He was ready to withdraw his proposal for the maintenance of the original estimates, but would abstain from voting on the report concerning library services, as, indeed, he had done in the case of the budget for the Department of Conference and General Services.

Mr. BURGER (Netherlands) asked for further clarification in regard to the exact meaning of "contractual services". He wished to be assured that no principle of library policy was involved in the amount of \$20,000 now submitted.

Mr. PELT (Assistant Secretary-General in charge of Conference and General Services) replied that the sum of \$100,000 had been reduced in view of a decision not to effect certain contractual services with outside libraries, as had been planned originally.

He assured the representative of the Netherlands that great care would be taken that no principle of library policy would be involved in the reduced figure. The difference of \$80,000 had been reserved for posts and in part for capital expenditure.

By a show of hands, the revised figure of \$451,515 (document A/C.5/210) was approved by thirty-seven votes to none, with two abstentions.

Mr. LEBEAU (Belgium), on a point of order concerning the next item on the agenda, reminded the Committee of a previous decision to the effect that a general rule would be drawn up by the Secretariat and circulated before the discussion of any question concerning expenses to be paid by the United Nations to members of commissions of enquiry. He would be obliged to ask for adjournment of the discussion on the Korea Commission if the general rule in question had not been received before the afternoon meeting.

Mr. PRICE (Assistant Secretary-General in charge of Administrative and Financial Services) stated that the document was being prepared and would be ready shortly.

The meeting rose at 1.30 p.m.

que réelle. Le personnel des différentes sections qui était chargé auparavant de certains travaux de recherches a été diminué en proportion.

La Commission a le droit, si elle en décide ainsi, de rétablir les chiffres primitifs du budget, et le Secrétariat ne pourrait qu'accueillir très favorablement cette décision. Mais le besoin pressant d'économie pose un problème réel et urgent. Les chiffres présentés ne suffiraient pas à financer une œuvre à longue échéance, mais permettraient de subvenir aux besoins du moment.

M. LEBEAU (Belgique), répondant à une question du PRÉSIDENT, déclare qu'à son avis, le fait que certains crédits ont déjà été votés n'empêche pas de les examiner à nouveau. Il est disposé à retirer sa proposition tendant au maintien des prévisions initiales de dépenses, mais il s'abstiendra de voter au sujet du rapport relatif aux services de bibliothèque, comme il a déjà fait en ce qui concerne le budget du Département des conférences et services généraux.

M. BURGER (Pays-Bas) demande qu'on lui fournisse des précisions sur le sens exact des mots « services contractuels ». Il désire recevoir l'assurance que l'adoption du crédit de 20.000 dollars actuellement proposée n'implique aucune décision de principe concernant la bibliothèque.

M. PELT (Secrétaire général adjoint chargé des Conférences et services généraux) répond qu'on a réduit la somme de 100.000 dollars parce qu'il avait été décidé de supprimer certains services contractuels primitivement prévus avec les bibliothèques extérieures.

Il assure le représentant des Pays-Bas que l'on veillera soigneusement à ce que l'adoption du chiffre réduit n'implique aucune décision de principe en ce qui concerne la bibliothèque. Les 80.000 dollars de différence sont réservés pour les traitements du personnel et, en partie, pour couvrir les dépenses de capital.

On procède à un vote à main levée ; la Commission adopte, par trente-sept voix contre zéro et deux abstentions, le chiffre révisé de 451.515 dollars (document A/C.5/210).

M. LEBEAU (Belgique) présente une motion d'ordre au sujet du point suivant de l'ordre du jour et rappelle à la Commission qu'il a été décidé précédemment que le Secrétariat élaborerait un règlement général et le distribuerait avant la discussion de toute question relative aux frais que l'Organisation des Nations Unies rembourserait aux membres des commissions d'enquêtes. Si le document relatif au règlement général dont il s'agit n'a pas été reçu avant la séance de l'après-midi, M. Lebeau se verra obligé de demander l'ajournement de la discussion sur la Commission pour la Corée.

M. PRICE (Secrétaire général adjoint chargé des Services administratifs et financiers) déclare que le document est en voie de préparation et sera prêt sous peu.

La séance est levée à 13 h. 30.